

STATEMENT DISCOURS

SECRETARY
OF STATE
FOR EXTERNAL
AFFAIRS.

SECRÉTAIRE
D'ÉTAT AUX
AFFAIRES
EXTÉRIEURES.



87/56

Allocution du
très honorable Joe Clark,
secrétaire d'État aux Affaires
extérieures, au sujet de
l'Accord de libre-échange
entre le Canada et les
États-Unis devant la Chambre
de commerce de Saint John

SAINT JOHN, NOUVEAU-BRUNSWICK

Le 7 octobre 1987

OTTAWA

Le 16 octobre 1987

Bien entendu, je n'abuserai pas de votre hospitalité en m'attardant sur les élections provinciales. Vous ne serez pas surpris cependant d'apprendre que je profiterai cet après-midi d'un peu de temps libre pour faire campagne en faveur des progressistes conservateurs. Peut-être me permettrez-vous un autre commentaire. Si je ne connais pas le chef du Parti libéral du Nouveau-Brunswick, je connais Richard Hatfield. Lui et moi avons même été en désaccord à une ou deux occasions mémorables. Cependant, Richard Hatfield est l'un des rares dirigeants politiques de notre époque qui ont réellement influé - pour le mieux - sur le cours de l'histoire de notre pays. Loin de moi l'idée d'essayer de peser sur votre décision dans ces élections - après tout, certains d'entre vous n'ont pas tenu compte de mes conseils en 1980 - permettez-moi seulement de vous dire qu'un des leaders au moins de cette campagne - l'homme que je connais - est un homme dont le courage, la profondeur de vues et le dévouement à son peuple et à sa province peuvent être qualifiés d'extraordinaires.

J'éprouve une immense satisfaction à me trouver parmi vous après la conclusion des négociations commerciales qui m'ont tenu, de même que Gary Merrithew et d'autres ministres, très occupé ces derniers mois. En fait, il y a deux semaines, alors que je me trouvais aux Nations Unies où j'étais censé rester quatre jours - j'ai été rappelé à plusieurs reprises au Canada pour des réunions d'urgence - à tel point que ma fille, Catherine, me voyant, pour la deuxième fois consécutive à table au petit déjeuner m'a regardé et m'a demandé "Papa, pourquoi reviens-tu toujours à la maison?" Je me suis laissé dire par d'autres parents, que lorsqu'on a des filles, cette question devient plus dangereuse à mesure que le temps passe.

Mais, pour en revenir à la question de libre-échange, l'une des raisons de notre satisfaction - de la mienne en particulier - c'est que, pendant longtemps, nous avons été engagés dans une guerre fantôme, une drôle de guerre. Or, nous avons à présent un accord dont on connaît déjà certains détails. Nous pouvons ainsi nous attaquer dès à présent aux questions réellement en jeu, sans nous préoccuper des suggestions ou craintes sans objet que cet accord peut susciter. On s'est inquiété par exemple de la prise éventuelle de mesures qui compromettraient la capacité du gouvernement du Canada de contribuer au développement régional. À tort. Cet accord n'a mis aucun frein à l'action traditionnelle en ce domaine. On s'est également inquiété des répercussions que pourrait avoir cet accord sur notre capacité de poursuivre les objectifs du Canada sur le plan culturel - à tort. Enfin, on a eu peur que cet accord ne limite en quelque sorte la liberté des producteurs canadiens de former des offices de commercialisation - encore une fois à tort. Toute une série d'autres craintes n'ayant rien à voir avec les points discutés et avec la

proposition que nous avons à présent devant nous, ont suscité un grand débat dans le pays.

Je ne vais pas aujourd'hui et à ce stade, m'attarder aux critiques à l'endroit de cette proposition. Je tiens seulement à souligner que les plus acerbes ont pour auteurs des gens qui s'opposaient à cette proposition avant même de l'avoir vue, autrement dit par principe. Ils ne sont pas hostiles à son contenu, mais à l'idée même d'essayer de parvenir à ce genre d'accord avec les États-Unis, voire avec n'importe quel autre pays. Il ne faut pas l'oublier.

La victoire n'a pas été facile. Jusqu'au bout, l'issue a été incertaine. On dit souvent la dernière minute. Or, il s'agissait bien de la dernière minute. Je me souviens que M. Mazankowski et moi-même nous trouvions, avec deux ou trois autres personnes, dans le Cabinet du Premier ministre à minuit, à l'heure fatidique. C'est au dernier moment, après un nombre incroyable de négociations sur des points précis, que ces deux années d'efforts durant lesquelles les deux parties se sont entretenues des questions qui pourraient faire partie de l'accord - le Canada s'efforçant d'éveiller l'attention des Américains et de les rallier à ses vues - ont finalement abouti.

Les personnes ici présentes sont mieux placées que la plupart pour apprécier cette réalisation et son importance pour l'économie des provinces de l'Atlantique; pour l'emploi et les perspectives de cette région, ainsi que pour sa croissance. Je tiens à souligner certains des éléments fondamentaux de l'accord et ce que signifie ce dernier, notamment pour le Nouveau-Brunswick et les autres provinces de l'Atlantique.

Il ne faut pas oublier qu'il n'est pas deux pays au monde qui entretiennent des relations commerciales - en particulier des relations commerciales - aussi vastes et complexes que celles qui existent entre le Canada et les États-Unis. Pourtant, nous sommes des sociétés distinctes. Nous poursuivons chacun nos intérêts nationaux, même si les Canadiens et les Américains ont en commun plus de valeurs et d'objectifs que ne peuvent en avoir deux autres pays, y compris au sein de la Communauté européenne.

Par conséquent, notre intérêt commun était, reste et sera toujours de bâtir sur la base de l'amitié qui lie le Canada et les États-Unis. Les deux pays ont engagé des négociations en vue de la conclusion d'un accord commercial global, après une analyse réaliste de leurs intérêts respectifs et mutuels. Les deux pays ont voulu consacrer et étendre une relation sans égale, dont nous avons tellement bénéficié par le passé et que les deux gouvernements veulent mettre à l'abri de la montée du protectionnisme dans le monde.

L'interdépendance avec les États-Unis procure d'énormes avantages au Canada tant sur le plan économique que celui de sécurité. Pour le Canada, l'art du possible a toujours résidé dans sa capacité de profiter de ces avantages sans risquer de compromettre son identité ou son indépendance. Aussi ne nous sommes nous pas engagés dans ces négociations commerciales bilatérales dans le seul but d'obtenir les meilleures conditions possibles sur le plan économique, mais animés d'un sens aigu de notre autodétermination sur les plans politique et économique. Nous étions prêts à quitter la table des négociations au cas où nous ne serions pas parvenus à obtenir la création d'un mécanisme de règlement des différends avec pouvoirs exécutoires. Mais, ce qui est plus fondamental encore, nous étions prêts à le faire au moindre signe de menace à notre souveraineté, à notre culture, à notre mosaïque sociale et à nos services, ou encore à notre capacité d'aider les régions à se développer.

L'accord de libre-échange fait sans conteste partie intégrante du programme national de ce gouvernement. Lorsque nous sommes arrivés au pouvoir en 1984, notre mandat était clair: assurer un renouveau économique et parvenir à la réconciliation nationale. Nous avons atteint ces deux objectifs. Depuis septembre 1984, le nombre d'emplois s'est

accru de 900 000, ce qui constitue un exploit inégalé. En 1986 et durant la première moitié de 1987, le Canada s'est classé au premier rang des grandes nations industrialisées pour la croissance de la production. Non seulement le libre-échange permettra à l'économie canadienne de continuer sur sa lancée mais, en lui garantissant l'accès au marché américain, il lui offrira la possibilité d'une nouvelle expansion.

Ce n'est pas le désir d'imposer aux Canadiens un nouveau mode de vie qui nous a poussés à conclure un accord de libre-échange, mais le souci de répondre aux besoins du pays. Tous les Canadiens savent qu'au Canada un emploi sur trois est directement tributaire du commerce. Pour notre part, après avoir examiné la situation, nous avons décidé que la confiance mutuelle qui règne entre la population et le gouvernement du Canada était une invite à faire preuve de hardiesse et d'imagination, non dans les domaines marginaux de notre politique étrangère, mais dans le cadre même de nos relations les plus fondamentales.

Ce courage se manifeste dans tous les aspects de notre politique étrangère. Nous avons accepté le fardeau de l'interdépendance; nous en avons assumé les risques, bravé les périls et relevé les défis. Nous avons parallèlement affirmé l'indépendance de l'État souverain qu'est le Canada en matière de politique, d'action et de réflexion. Certains prétendent qu'en concluant un accord de libre-échange avec les États-Unis nous avons compromis notre avenir. Je

dirais plutôt que nous nous sommes libérés d'un passé qui se caractérisait par l'incertitude, les restrictions et les infractions répétées aux règles du commerce international. Il faut savoir prendre un pari sur l'avenir. L'immobilisme est synonyme de régression, sur le plan économique, comme d'un point de vue intellectuel et moral. S'adressant à l'Association canadienne d'exportation, le Premier ministre a déclaré: "Nous parlons enfin d'un peuple plus uni, dans un pays plus prospère, avide de relever les défis de nouvelles décennies et d'un nouveau siècle".

Il y a environ un an, je m'adressais à l'Empire Club à Toronto. J'avais alors fait allusion au danger de la réapparition aux États-Unis d'une attitude du genre de celle qui avait inspiré la Loi Smoot-Hawley dans les années 1930. Aujourd'hui, je peux parler d'une victoire des forces en faveur de la libéralisation du commerce sur les forces en faveur de l'insularité.

Je veux rendre hommage bien sûr à l'équipe canadienne pour être parvenue à une entente qui marquera réellement l'histoire de notre pays. Je tiens également - sans réserve et en toute connaissance de cause - à rendre hommage à l'administration américaine qui, malgré un fort mouvement d'opposition, a fait preuve d'un engagement soutenu envers la libéralisation du commerce, non seulement entre nos deux pays, mais également dans le monde entier. Le président Reagan a personnellement encouragé la poursuite d'un accord commercial entre le Canada et les États-Unis. Les personnes qui ont critiqué le Premier ministre du Canada pour avoir dit que nous accorderions parfois le bénéfice du doute aux États-Unis, peuvent maintenant percevoir la force de cette approche dans ce que nous avons réalisé dans une situation vraiment peu prometteuse. Dans une large mesure, nous devons cette réalisation à la relation unique qui existe entre Ronald Reagan et Brian Mulroney.

Le Canada dépend, plus que la plupart des autres pays industrialisés, du commerce pour sa prospérité économique. Nous ne pouvons échapper à la situation internationale. Nous devons protéger et renforcer notre accès au marché étranger. Nous n'avons pas le choix et c'est une situation que la plupart des Canadiens acceptent volontiers. Nous avons négocié une libéralisation du commerce à deux niveaux: au niveau bilatéral, afin d'assurer le libre accès à 80 % de nos exportations, et au niveau international. Il y a environ un an, j'étais en Uruguay, à la tête de la délégation canadienne qui a lancé la Ronde Uruguay de négociations commerciales multilatérales actuellement menées sous les auspices du GATT. Nous sommes parvenus dans le premier cas à une importante réalisation. Nous maintiendrons nos efforts dans le second.

C'est là une dimension critique de l'entente entre le Canada et les États-Unis. Cet accord va élargir notre accès au marché le plus important et le plus dynamique du monde. Grâce à lui, notre productivité et notre compétitivité se trouveront accrues et notre prospérité assurée. Cet accord servira de modèle pour les négociations commerciales multilatérales. Il montrera au monde que le libre-échange véritable est encore possible en ces années 1980. Il est la preuve qu'il existe un concept et un programme américains de libéralisation du commerce, malgré les forces extraordinairement puissantes du protectionnisme à l'oeuvre aux États-Unis, et qu'il est possible de s'attaquer efficacement à des nouveaux secteurs d'échange économique comme le secteur des services.

Les points marquants de l'accord sont les suivants:

- . Élimination progressive entre les deux pays de tous les droits de douane en une décennie.
- . Création d'un organisme unique de règlement des différends, doté de pouvoirs exécutoires, qui assure le maintien de bonnes relations commerciales en appliquant des règles prévisibles et impartiales - je reviendrai sur cette question dans un moment.
- . Libéralisation des échanges commerciaux visant les denrées agricoles, les vins et spiritueux, ainsi que les produits énergétiques.
- . Amélioration du Pacte de l'automobile et meilleur accès aux achats des gouvernements.
- . Code tout à fait nouveau fixant les règles du jeu en ce qui concerne les échanges de services.
- . Meilleur accès des investisseurs au marché de l'autre pays. Je voudrais vous signaler à ce propos que l'ampleur prise par les investissements canadiens aux États-Unis constitue l'un des phénomènes notables de ces dernières années. Les investissements étrangers, qui nous semblent consister surtout en investissements américains au Canada, sont de plus en plus des investissements canadiens réalisés aux États-Unis, et l'accord sur le libre-échange permettra à ce mouvement de s'amplifier.
- . Les programmes culturels et sociaux sont exemptés des dispositions de l'accord.

Comme l'a déclaré le Premier ministre, "Sans être parfait, l'accord commercial répond à nos besoins et satisfait tous les objectifs fondamentaux du Canada.

Il répond à nos exigences."

À l'issue d'une réunion tenue hier à Ottawa, le Premier ministre de l'Ontario aurait déclaré au sujet du mécanisme de règlement des différends - je cite ses paroles telles que les journaux les ont relatées - "Ce mécanisme n'est en rien différent de ce que nous avons déjà." Si M. Peterson a réellement dit cela, il est dans l'erreur, et je vais vous expliquer pourquoi.

Tout d'abord, les lois commerciales américaines sont actuellement appliquées au Canada conformément à des décisions rendues aux États-Unis, souvent influencées par la politique américaine, et de plus en plus inspirées par le protectionnisme qui se propage chez nos voisins. Le nouveau système établit une nouvelle instance impartiale, un tribunal auquel siégeront des Canadiens et sur lequel la politique de l'un et l'autre pays n'aura aucune influence. Ce changement capital sur le plan des institutions aura une incidence très positive pour le Canada. Si vous ne me croyez pas, interrogez à ce sujet ceux qui se sont trouvés face à la menace de l'instauration de mesures compensatrices par les États-Unis.

En deuxième lieu, les décisions du tribunal sont exécutoires.

En troisième lieu, l'Administration américaine s'est formellement engagée à combattre tout acte qui mettrait en péril le processus d'approbation de l'accord de libre-échange, qui ne serait pas fidèle à l'esprit de celui-ci ou qui en réduirait les avantages réciproques, de la date à laquelle l'accord de principe a été paraphé - c'est-à-dire le 4 octobre 1987 - à celle où le traité entrera en vigueur. Il s'agit d'un engagement politique solennel et de grande portée.

En quatrième lieu, l'accord prévoit explicitement qu'il sera porté remède aux pratiques commerciales déloyales.

En cinquième lieu, le tribunal a le pouvoir d'émettre des avis déclaratoires au sujet de tout changement qu'il serait proposé d'apporter aux lois relatives aux droits compensatoires ou antidumping après l'entrée en vigueur de l'accord.

Enfin, les deux pays se sont donné sept ans pour harmoniser leurs règles, dans l'esprit qui a inspiré la création du nouveau tribunal binational.

Ces changements spectaculaires vont à l'encontre du protectionnisme qui menace les échanges internationaux et dont la menace pèse de plus en plus sur les emplois du Canada. Le Premier ministre de l'Ontario n'a sans doute pas

oublié le différend relatif au bois d'oeuvre résineux. Je m'en souviens, car c'était une atteinte aux intérêts fondamentaux de ma province, comme à ceux de la vôtre et, de fait, à ceux de l'Ontario. À l'époque, le problème était que la politique américaine influait sur le processus de décision. Si le tribunal dont je viens de vous parler avait été en place, garantissant l'équité des jugements, le Canada aurait eu peu de sujets de crainte en ce qui concerne ce différend. En fait, si ce tribunal avait existé, je pense qu'aucune action n'aurait jamais été engagée au sujet du bois d'oeuvre résineux, car les Américains auraient su qu'ils ne pouvaient compter sur la politique pour l'emporter. La situation sera donc très différente désormais.

Cet accord donne de nouvelles garanties aux producteurs des provinces de l'Atlantique, qui exploitent des ressources naturelles. En fait, l'accord profitera proportionnellement plus à cette région, dont les industries de transformation sont moins développées, en raison de la baisse des prix des biens manufacturés importés. Comme vous le savez, le Conseil économique des provinces de l'Atlantique a effectué une analyse approfondie de l'incidence du libre-échange dans la région et en a conclu que les industries de la pêche et du conditionnement des aliments, ainsi que les industries fondées sur l'exploitation de ressources naturelles, retireraient à coup sûr des avantages considérables de la libéralisation des échanges.

Je connais l'importance du commerce pour le Nouveau-Brunswick. Les exportations représentent 30 % de votre PNB et, grâce à votre efficacité remarquable dans ce secteur, 15 % des emplois de la province. En 1986, le Nouveau-Brunswick a exporté pour 2,6 milliards \$ de biens et, comme on pouvait s'y attendre, les deux tiers des exportations de la province sont destinées aux États-Unis. Jusqu'à présent, les exportateurs du Nouveau-Brunswick ont fait face à bon nombre de droits de douane américains, ainsi qu'à des barrières non tarifaires telles que les prétendus "recours" commerciaux.

Avant la conclusion de l'accord, des menaces pesaient sur l'emploi et sur la productivité de toutes les régions du Canada. Le Nouveau-Brunswick est particulièrement conscient du danger. En effet, son poisson, ses pommes de terre et son électricité ont été autrefois menacés par des mesures américaines. Mais il peut maintenant se montrer plus confiant en l'avenir, car l'accord s'attaque directement à ces questions.

Il est particulièrement intéressant pour la province que l'accord contribue à :

- garantir l'accès de l'électricité canadienne au marché américain;

- . réduire les barrières tarifaires américaines en ce qui concerne les produits de l'agriculture et de la pêche;
- . établir un système de règlement des différends auquel le Canada aura recours chaque fois que, selon lui, les États-Unis appliqueront indûment leurs lois en matière de droits antidumping et compensatoires.

De même, bien que les Américains considèrent comme "sacré" le Jones Act, qui nous prive de nos droits de cabotage aux États-Unis, nous avons mis en route dans ce domaine un processus qui pourrait - j'insiste sur le conditionnel - entraîner à une date ultérieure le démantèlement des dispositions de cette loi.

L'accord ouvrira à cette province nombre de perspectives nouvelles:

- . il permettra au Nouveau-Brunswick de diversifier davantage ses industries et de mettre à profit les débouchés de plus en plus nombreux offerts par le secteur des services, particulièrement dans les États voisins, ceux de la Nouvelle-Angleterre;
- . il créera de nouvelles possibilités en matière d'exportation d'énergie vers les États-Unis;
- . il devrait inciter les Américains à faire de nouveaux investissements au Nouveau-Brunswick, le Canada gardant le droit d'exercer un contrôle sur les acquisitions directes de réelle importance.

La conclusion quasi-unanime des études effectuées jusqu'à présent est que l'accord se traduira, pour les Canadiens du Nouveau-Brunswick et de toutes les régions, par un gain net sur le plan de la production, de l'emploi et des revenus. Nous resterons en mesure de poursuivre et de promouvoir nos programmes de développement régional dans la région de l'Atlantique, ainsi que de mener à bien des projets tels que l'Agence de développement des provinces de l'Atlantique.

Cela ne signifie pas que les industries et les travailleurs ne devront pas s'adapter. C'est un processus naturel de l'économie canadienne. Chaque année, un cinquième des Canadiens en âge de travailler changent d'emploi. Loin d'être nouveau, ce phénomène a été constaté bien avant la conclusion de l'accord de libre-échange. Il y a seulement une décennie, près de la moitié des entreprises manufacturières aujourd'hui en activité n'existaient pas. Nous avons décidé de mettre l'accord en vigueur graduellement, au cours d'une période de dix ans, et nous avons gardé sans restriction le droit de prendre des mesures

pour protéger les travailleurs canadiens qui perdraient leur emploi. Il ne s'agissait pas seulement de faire en sorte que nos travailleurs et nos entreprises s'adaptent aux effets négatifs de l'évolution économique. Adopter ce genre d'attitude timorée serait une erreur. Nous donnons au contraire aux Canadiens le temps qui leur est nécessaire pour passer à un niveau supérieur d'activité et tirer parti des possibilités incomparablement plus nombreuses qui s'offrent à eux dans un nouvel environnement économique.

Je voudrais vous dire quelques mots de l'un des aspects des dispositions dont nous sommes convenus dimanche. Il s'agit des investissements, question débattue au Canada depuis quelque temps déjà. Tout le monde reconnaît que le Canada doit exercer un certain contrôle sur les investissements étrangers. Le présent accord nous en laisse le droit. La question n'est donc pas là, mais il s'agit plutôt de savoir si notre contrôle sera si étroit que nous écarterons du Canada des gens qui souhaitaient contribuer à sa croissance, et plus particulièrement si nous en écarterons ceux qui souhaiteraient contribuer à la croissance des provinces de l'Atlantique et de l'Ouest ainsi que du nord de l'Ontario. Des années durant, le Canada a vécu sous le régime de l'Agence d'examen de l'investissement étranger (AEIE), qui a eu une incidence négative sur l'emploi et la croissance du Canada. Ses effets se sont particulièrement fait sentir dans les régions qui, comme la nôtre, avaient le plus besoin de l'apport de capitaux étrangers. Je me souviens de l'entrée en vigueur de la Loi sur l'examen de l'investissement étranger. Le premier ministre de cette province se rendit à Ottawa et fit connaître sans ambage son opinion au Comité, déclarant que si cette loi - imaginée par des gens qui essayaient d'entraver la croissance du Nouveau-Brunswick - coûtait à cette province un seul investissement, le Nouveau-Brunswick engagerait une action en justice! Des questions de ce genre sont toujours controversées. De fait, nous avons mis fin à l'AEIE et voté d'autres lois destinées à attirer les investissements ainsi que les emplois dont ils permettent la création.

Le présent accord attirera davantage les investissements américains, c'est-à-dire qu'il se traduira pour le Canada par la création de nouveaux emplois et par le genre de croissance qui nous permettra d'affirmer notre souveraineté et d'édifier dans la moitié septentrionale de l'Amérique du Nord une société distincte. Une économie en expansion permet de dépenser davantage pour la culture, la garde des enfants, le développement régional, l'aide aux personnes âgées et l'affirmation de nos droits sur le Nord. Tels sont les avantages de la croissance, les avantages de l'investissement.

Mais notre réflexion doit porter sur un autre aspect de la question, c'est-à-dire la définition même de l'intérêt national. Pour ce gouvernement, l'intérêt national du Canada est celui du pays entier, pas seulement de ses régions les plus riches. C'est celui des Canadiens en chômage qui sont à la recherche d'un emploi, pas seulement de ceux qui siègent à la direction de puissants syndicats.

Si vous habitiez l'Alberta, vous seriez conscient du coût humain de la politique protectionniste qui a inspiré le Programme énergétique national. Étant du Nouveau-Brunswick, c'est celui du protectionnisme de l'Agence d'examen de l'investissement qui vous frappe. Ceux qui s'opposent à l'accord de libre-échange veulent nous ramener aux principes sur lesquels reposait l'examen de l'investissement ainsi qu'aux anciennes craintes: que le Canada ne soit pas de taille à régler les problèmes de ce domaine, qu'il soit trop faible pour affronter la concurrence des autres pays.

Et que veulent protéger ces Canadiens protectionnistes? En fait, lorsqu'ils s'opposent au présent accord, ils cherchent à tenir le Nouveau-Brunswick à l'écart de la croissance et à éviter la création d'emplois en Alberta. Nous en avons assez. Il se peut que certaines régions du Canada soient assez riches pour s'offrir ce luxe, mais la plupart ont besoin de croissance, souhaitent de nouveaux emplois et sont certaines que le Canada peut affronter la concurrence mondiale.

Lorsque les nationalistes canadiens de l'ère moderne définissent le Canada, ils y incluent le Nouveau-Brunswick, l'Alberta, le Nord, les sans-emploi, les jeunes tournés vers l'avenir, les entrepreneurs qui souhaitent prouver qu'être Canadien revient à être le meilleur sur la scène mondiale. Tout cela fait justement l'objet de l'accord de libre-échange.

Le débat actuel porte sur la confiance que les Canadiens ont dans leur pays, dans cette province, dans cette vieille ville canadienne dont l'existence même témoigne que nous croyons en notre capacité à affronter la concurrence des meilleurs, non seulement au Canada mais dans le monde entier. C'est ainsi que peut se décrire l'histoire de Saint John, celle du Nouveau-Brunswick, celle du Canada, même si on a quelquefois hésité à le rappeler. Le Canada est entré dans une nouvelle ère. Si j'examine l'ensemble des industriels et des entrepreneurs de cette province et du Canada entier, je ne doute absolument pas de leur capacité à soutenir la concurrence sur le marché nord-américain, pas plus que sur le marché mondial. La force du Canada ne fait aucun doute, la seule question qui se pose est celle de la confiance que nous avons en nous-mêmes. Oui, ce

gouvernement s'est formé une opinion à cet égard. Nous estimons que le Canada est plein de confiance en lui-même et qu'il est en mesure d'affronter la concurrence partout dans le monde.

Bien entendu, comme le savent les Canadiens, cette attitude s'impose parce que toute autre conduirait au dépérissement. Nous n'avons aucune crainte en ce qui concerne notre capacité de nous affirmer sur le marché mondial. Nous l'avons fait, pour commencer, avec notre principal partenaire commercial. Il s'agit maintenant de veiller à ce que cet accord continue à être appliqué et à porter ses fruits, et d'adopter la même attitude à l'égard du reste du monde. Je suis certain que nous avons pris une décision historique. Lorsque nous y réfléchissons plus tard, elle nous semblera aussi importante pour l'avenir du Canada que toute autre grande décision prise par le passé.

Sir John A. MacDonald, Sir Wilfred Laurier, John Diefenbaker - pour ne citer qu'eux - n'ont pas reculé devant les controverses lorsqu'il s'agissait de faire progresser le Canada. Quant à nous, nous avons défini ce que peut être l'avenir de notre nation. Je suis heureux d'avoir l'occasion de rencontrer les nombreux Canadiens qui, je le sais, partagent cette confiance en notre pays.